

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Par suite d'une convocation en date du 26 mars 2026, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis, à la mairie le 02 avril 2026 à vingt heures trente, sous la présidence de Madame Cécile GUÉRIN, Maire.

Sont présents : Cécile GUERIN, Rémi DE SAINT JORES, Evelyne LEPERCHOIS, Pascal POUILLAIN, Bruno ROBIN, Anthony MASSELIN, Ludivine HUBERT, Noémie BRÉGEAULT, Nicolas RENÉ, Clémence LESAULNIER, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent ayant donné procuration : -

Absente excusée : Caroline LECONTE.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Clémence LESAULNIER est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation et signature du compte-rendu de la dernière séance,
- Indemnités de fonction des adjoints,
- Indemnité de gardiennage de l'église,
- Composition des commissions communales,
- Composition de la commission d'appel d'offres,
- Désignations des représentants au SDEM 50, au SDEAU, à Manche Numérique,
- Désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent au CNAS,
- Préparation du budget 2026,
- Devis entretien des espaces verts,
- Questions diverses.

DELIBERATION 2026 - 010 : Indemnités des adjoints.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Saussey compte 468 habitants, décide que :

- l'indemnité de fonction du 1^{er} adjoint est égale à 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- l'indemnité de fonction du 2^{ème} adjoint est égale à 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

MAIRIE DE SAUSSEY

- l'indemnité de fonction du 3^{ème} adjoint est égale à 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Mme le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2026 - 0011 : Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2026.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, conformément aux instructions préfectorales, de fixer le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église à deux cent soixante-dix euros (270.00€) et de la verser à M. Georges LETROUVE, domicilié 3 place de la Mairie à Saussey.

DELIBERATION 2026 - 0012 : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de constituer les commissions communales suivantes :

- Commission « travaux et voirie », Commission « travaux et voirie », Commission « communication » (rédaction du bulletin municipal et mise à jour du site internet, information presse locale),
- Commission « Cimetières », Commission « Cimetières », Commission « finances / budget », Commission « social ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme membres des commissions :

- LEPERCHOIS, Pascal POUILLAIN, Bruno ROBIN, Anthony MASSELLIN, Noémie BRÉGEAULT, Nicolas RENE
- Commission « Communication » : Cécile GUÉRIN, Evelyne LEPERCHOIS, Ludvine HUBERT, Nicolas RENE, Clémence LESAULNIER.
- Commission « Cimetières » : Cécile GUÉRIN, Rémi DE SAINT-JORES, Evelyne LEPERCHOIS, Pascal POUILLAIN, Bruno ROBIN, Ludvine HUBERT.
- Commission « Finances / Budget » : Cécile GUÉRIN, Rémi DE SAINT-JORES, Anthony MASSELLIN, Noémie BRÉGEAULT
- Commission « Social » : Cécile GUÉRIN, Pascal POUILLAIN, Ludvine HUBERT.
- Correspondant défense : Cécile GUÉRIN

DELIBERATION 2026 - 0013 : ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire rappelle les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants,

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

- Président de la commission d'appel d'offres : Cécile GUÉRIN, Maire
- Membres titulaires : Rémi DE SAINT JORES, Evelyne LEPERCHOIS, Noémie BRÉGEAULT
- Membres suppléants : Pascal POUILLAIN, Bruno ROBIN, Clémence LESAULNIER

MAIRIE DE SAUSSEY

DELIBERATION 2026 - 0014 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SDEM 50

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune pour signer au SDEM 50. Le délégué du SDEM sera également le correspondant tempête qui centralisera les informations en situation de crise.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche accompagne les communes adhérentes dans leurs projets en lien avec l'énergie tels que la distribution d'électricité et de gaz, l'éclairage public, la mobilité durable, les économies d'énergie, la production, la production d'énergies renouvelables, la sensibilisation aux économies d'énergies....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède à la désignation d'un délégué au sein du collège territorial n°5 « Coutances – Saint Malo de la Lande » du SDEM 50, la population de la commune étant inférieure à 1000 habitants.

Est ainsi désigné :

- M. Pascal POUILLAIN, domicilié à Saussey 4 chemin de la Boujauderie.

DELIBERATION 2026 - 015 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SDEAU 50

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune adhère au SDEAU 50 et qu'à ce titre il est nécessaire de désigner un délégué au sein du CLEP de Montpinchon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose comme délégué pour siéger au sein du SDEAU 50.

- M. Rémi DE SAINT JORES, domicilié à Saussey, 28 route du Mont Rainfer.

DELIBERATION 2026 - 016 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE

Madame le Maire expose que la commune adhère à Manche Numérique au titre de sa compétence « services numériques ». En qualité d'adhérent, la commune doit désigner un représentant pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant de la commune de Saussey au syndicat Manche Numérique :

- Evelyne LEPERCHOIS, domiciliée à Saussey, 4 route de la Brasardière.

DELIBERATION 2026 - 017 : DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU ET D'UN DELEGUE AGENT AU CNAS

Madame le Maire expose que la commune adhère à CNAS (Comité National d'Action Sociale). Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente doit désigner 2 délégués : un délégué des élus et un délégué des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- comme délégué des élus : Pascal POUILLAIN, domicilié à Saussey (50200) 4 chemin de la Boujauderie,
- comme délégué des agents : Sophie JARDIN, secrétaire de mairie.

Préparation du budget 2026

Les travaux d'investissement prévus sur le budget 2026 seront les suivants :

	Clémence LESAULNIER	La Secrétaire de séance
	Cécile GUÉRIN	La Présidente de séance

Il est proposé d'augmenter de 10 € les tarifs de location de la salle de convivialité.
 Cérémonie du 8 mai : la cérémonie aura lieu à 11h et sera suivie du verre de l'amitié ;
 Commission des chemins : la prochaine commission des chemins aura lieu le samedi 11 avril à 9H30.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de déclaration préalable.

Dossiers d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- accepte le devis de l'entreprise Judicaël Van Bosterhauud de Quetreville-sur-Sienne pour l'année 2026. La facturation se fera au nombre de passages.
- autorise Madame le Maire à le signer.

MONTANT TOTAL		
3 310,00 €		
510,00 €	12 passages	Entretien rond-point du Meslier (désherbage manuel)
1 520,00 €	16 passages	Entretien de la pelouse de la salle des fêtes, du terrain de tennis et du chemin de Beaucourday (onte, débroussaillage) 2 passages par mois d'avril à novembre
1 280,00 €	8 passages	Entretien station- 1 passage par mois d'avril à novembre
Montant	Quantité	Travaux

Le devis de l'entreprise Judicaël Van Bosterhauud de Quetreville-sur-Sienne pour l'entretien des espaces verts est présenté et s'établit ainsi pour l'année 2026 :

ANNEE 2026.

DELIBERATION 2026 - 018 : DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS -

MONTANT TTC	TRAVAUX
30 000.00 €	TRAVAUX MACONNERIE EGLISE
13 000.00 €	REMPACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES ANCIENNE MAIRIE
1 000.00 €	ENROCHEMENT CHEMIN DE BEAUCOURDAY
12 000.00 €	PMR SALLE DE CONVIVIALITE
3 100.00 €	ACHAT ET POSE 6 ILLUMINATIONS